



Froideville

1055 Froideville, 29 octobre 2013

Greffe Municipal
Rue du Village 16
1055 Froideville

021 881 22 27
021 881 22 38 fax
greffe@froideville.ch

SEANCE du CONSEIL COMMUNAL

du 31 octobre 2013

COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous faire part des communications suivantes :

1. Chemin du Bois-Gentil

Ce chemin privé a été repris par la Commune. Une constitution de servitudes personnelles a été signée devant le notaire Michel Mouquin le 04.07.2013. Toutes les conditions ont été remplies par les propriétaires, à savoir :

- la remise d'un chemin parfaitement en ordre
- les grilles de route ont toutes été changées et mises aux normes exigées par la commune
- un contrôle camera a été réalisé, confirmant le bon état des conduites d'eaux claires et usées
- les socles pour l'implantation de l'éclairage public avaient été exécutés lors de la construction du chemin.

Dès lors, l'entretien du chemin, qui est bouclé, incombera à la commune qui pourra ainsi continuer à assurer les divers services publics.

2. Projet de biogaz de MM. Jaccoud

Nous vous avons informés que la Municipalité, malgré son refus, avait été dans l'obligation de délivrer le permis de construire pour cette usine de bio méthanisation, tel que le projet avait été mis à l'enquête, à la suite de la décision du Tribunal cantonal. Celui-ci avait trouvé la procédure conforme et avait débouté la Municipalité.

Nous avons informé les nombreux opposants à ce projet et leur avons ouvert le droit de recourir contre la décision municipale auprès du Tribunal cantonal.

Ceux-ci ont réagi et contesté l'autorisation municipale. Cela ouvre une nouvelle procédure sur le fond, ce que n'a pas jugé le Tribunal dans sa première décision.

3. Préavis 97/2010 concernant la construction d'un trottoir au ch. des Charbonnières et au ch. Sur le Pont.

Nous avons reçu les dernières factures concernant ces aménagements et le décompte final se présente ainsi :

Crédit accordé par le Conseil communal		Fr. 260'000.00
- génie civil	Fr. 193'066.00	
- plantations	Fr. 18'363.40	
- honoraires	Fr. 37'296.00	
- divers	<u>Fr. 4'670.75</u>	<u>Fr. 253'396.15</u>
- économie		<u>Fr. 6'603.85</u>

4. Collège du Platane – consolidation partielle au 31.07.2013

Les travaux sont terminés. Pour bénéficier d'un taux d'intérêt favorable, la Municipalité a contracté un emprunt à terme fixe sur 5 ans de Fr. 1'000'000.00 au taux de 1.25%. Le solde du financement sera défini après le décompte financier définitif qui devrait intervenir d'ici la fin de l'année.

5. Collège du Chêne – consolidation partielle au 31.07.2013

La situation sur le plan des taux d'intérêts ayant tendance à se raffermir et pour éviter toute mauvaise surprise, la Municipalité a décidé de consolider les montants déjà investis à cette date comme suit :

- une première tranche de Fr. 3'000'000.00 bloqués pendant 5 ans au taux de 1.25%
- une deuxième tranche de Fr. 3'000'000.00 bloqués pendant 7 ans au taux de 1.60%

Les amortissements seront concentrés sur une troisième tranche qui sera négociée d'ici la fin de l'année, lorsque tous les décomptes de cette construction auront été visés et acceptés.

6. Location du bâtiment de la grande salle

Nous avons le plaisir de vous informer que les prochaines dégustations de vins pour la coupe Chasselas et celle pour le mondial du Chasselas auront lieu à Froideville. Ce sera l'occasion de faire découvrir notre village à plus d'une cinquantaine de personnes composant le jury et venant de toute la Suisse.

Le détail est le suivant :

- rabotage localisé y compris chargement, transport en décharge, y.c. taxes	Fr. 5'700.00
- terrassement pour encadrement en grave y.c. transports en décharge, taxes	Fr. 4'410.00
- réalisation de l'encaissement avec grave 0/45 sur épaisseur de 20 cm	Fr. 5'550.00
- planie sur encaissement avant pose du revêtement	Fr. 1'620.00
- réalisation du raccordement sur revêtement existant, y.c. joints, coupes	Fr. 5'550.00
- fourniture et pose revêtement bitumineux ACT22S, épaisseur de 10 cm	Fr. 16'650.00
- divers et imprévus	Fr. 1'150.00
Total hors taxes	Fr. 40'630.00
TVA 8% (arrondi)	Fr. 3'270.00
Montant total TTC	Fr. 43'900.00

10. Vivarium de Lausanne

Comme vous avez pu le lire dans la presse, cette institution abritant une des plus belles collections d'animaux à sang froid d'Europe a de très grosses difficultés financières. Elle a lancé un appel au public, aux sociétés commerciales et aux municipalités afin de lui permettre de survivre.

La Municipalité était d'avis qu'il était nécessaire de sauver cette exposition et a décidé de lui faire un versement de Fr. 1'000.00.

11. Locaux scolaires et Unité d'Accueil Pour Ecoliers « UAPE »

Comme déjà annoncé lors de l'inauguration du collège du Chêne en juin dernier, la venue de nouveaux habitants, comprenant en grande partie des jeunes familles avec enfants, a déjoué nos pronostics en matière de locaux scolaires.

En effet, lors des premières études de la construction d'un nouveau collège en 2009, nous étions, au 1^{er} janvier, 1727 habitants à Froideville avec 165 élèves, y compris le cycle de transition pour 8 classes.

Quatre ans plus tard, nous avons passé les 2000 habitants, soit une augmentation de 300 résidents et nous enclassons au 1^{er} octobre, 229 élèves 1-8 P pour 13 classes. En plus, des élèves proviennent des villages de l'ASICE (Association Scolaire intercommunale de Cugy et Environs).

Aujourd'hui nos 13 locaux scolaires sont complets. Les prévisions d'arrivées de nouveaux habitants en fonction des constructions arrivant à terme nous obligent à prendre des dispositions urgentes afin de pouvoir accueillir ces nouveaux élèves dans des conditions acceptables, vu que la capacité maximale des locaux actuels est atteinte.

D'après nos prévisions, 2 classes supplémentaires seront nécessaires à la rentrée d'août 2014.

7. Présentation à la population de l'étude du développement du centre villageois

Le 8 octobre dernier, ce sont env. 140 personnes qui ont pris connaissance des 3 projets développés par les urbanistes. Des questions intéressantes ont été posées et 2 projets en particulier ont obtenu la préférence des participants. La Municipalité va maintenant continuer d'étudier la faisabilité de l'un ou l'autre, ou d'un mix, en lançant des démarches pour la 1^{ère} phase de réalisation de la première étape.

8. Projet de fusion de communes

C'est le 9 octobre 2013 que notre population était invitée à prendre connaissance des travaux effectués depuis plus d'une année par les différents groupes de travail. Une centaine de personnes ont pu entendre que ces derniers ont consacré beaucoup de temps à étudier tous les paramètres nécessaires à une éventuelle fusion et nous les remercions de leur engagement. Des simulations financières ont été réalisées sur la base des comptes 2012. Elles devront être réactualisées au printemps prochain sur la base des résultats 2013. Nous pourrons, à ce moment-là, donner des informations sur les conséquences financières de la fusion proposée, afin que les Municipalités, puis les différents Conseils et enfin la population puissent se prononcer en toute connaissance de cause.

9. Travaux urgents de réfection du chemin des Pierres

Depuis plusieurs années, nous sommes en contact avec les services de l'Etat, notamment celui des forêts pour les persuader d'entreprendre des travaux d'entretien plus conséquents sur cette route qui se dégrade de plus en plus, mais sans succès.

Jusqu'à ce jour, la seule entrée en matière consistait, chaque année, en la pose de grave sur les côtés afin d'éviter la présence de trous trop profonds. Ces colmatages disparaissaient rapidement, étant donné le manque d'encaissement de la route. Le matériel utilisé était financé par le Service des forêts vu qu'il s'agit d'une dévestiture forestière. Le travail d'application s'est toujours fait par nos collaborateurs.

Cette route est dans un état déplorable. Nous sommes récemment à nouveau intervenus afin de trouver une solution plus durable. Un devis a été demandé à une entreprise spécialisée. Pour le tronçon situé sur le territoire cantonal, il se monte à Fr. 65'000.00 et pour celui du territoire communal à Fr. 43'900.00.

A notre grande surprise, le Service des forêts a décidé d'effectuer, cet automne encore, ces travaux de réfection.

La Municipalité a pensé qu'il était nécessaire d'entreprendre ceux situés sur son territoire afin de profiter des synergies.

N'ayant pas la possibilité de vous présenter un préavis dans les délais, nous avons approché la Commission des finances et lui avons fait part de notre problème. La Commission, à l'unanimité, a appuyé notre détermination et nous a autorisés à entreprendre ces travaux.

A nos yeux, la seule solution rapide pour construire ces locaux est de prévoir une construction provisoire en éléments modulaires.

Nous envisageons de démolir le pavillon en bois datant des années 1970 situé sur le site du Bas de la Fin, et d'ériger sur cette parcelle d'environ 360m² une construction modulaire provisoire d'environ 300m² comprenant 3 salles de classe et une unité d'accueil pour les écoliers de 48 places.

En effet, le local prévu dans le collège du Chêne s'est trouvé très rapidement complet et les nombreuses demandes nous obligent à repenser les besoins avec les responsables de l'EFAJE (Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et des Environs) à qui nous louerons ces locaux.

Pour ceci, et pour respecter un planning très serré, nous avons mis à l'enquête publique une demande de démolition du pavillon, ainsi qu'une demande d'implantation d'un volume maximal sur cette parcelle, afin de gérer d'éventuelles oppositions et d'obtenir l'avis des services de l'Etat concernés.

Parallèlement, une procédure d'appel, conformément aux marchés publics, a été mise en place afin de déterminer quelles entreprises seront adjudicatrices de ces travaux. Le résultat sera connu à la mi-décembre.

La Municipalité prépare actuellement un préavis pour obtenir un crédit de construction qui vous sera proposé lors du Conseil de décembre prochain.

Si votre Conseil accepte ce préavis, une enquête publique avec les plans de construction aura lieu en janvier 2014.

L'attribution du mandat pour les éléments modulaires doit se faire au plus tard début mars pour pouvoir prendre possession des locaux à la mi-juillet.

Nous avons terminé les communications que nous souhaitons vous donner ce soir et vous remercions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Michel PITTET



La Secrétaire :

Alice HENRY